

FICHE TECHNIQUE SSNISS 100 EC



Généralités :

SSNISS 100 EC (Bifenthrin) est un insecticide/acaricide de la famille des pyréthriinoïdes de synthèse. Il est efficace contre de nombreux ordres d'insectes, Coléoptères, Diptères, Lépidoptères, Hétéroptères, Homoptères, Orthoptères et aussi certaines espèces d'acariens. Il agit par contact et ingestion à des doses comprises entre 5 et 45 g de matière active/ha.

Composition :

SSNISS 100 EC est un concentré émulsionnable contenant 100 g de bifenthrin/litre.

Mode d'action

SSNISS 100 EC agit sur le système nerveux central et périphérique de l'insecte. Il peut être absorbé par la cuticule (contact) ou par ingestion. Il influence négativement l'équilibre des ions sodium /potassium le long de la membrane des cellules nerveuses. Il perturbe la transmission des impulsions nerveuses.

Ravageurs contrôlés par SSNISS 100 EC et cultures traitées :

Culture	Nom latin du ravageur
Luzerne	<i>Hypera postica</i> <i>Hypera brunneipennis</i> <i>Acyrtosiphon kondoi</i> <i>Acyrtosiphon pisum</i> <i>Acyrtosiphon kondoi</i> <i>Philaenus spumarius</i>
Pommier et poirier	<i>Laspeyresia pomonella</i> <i>Pandemis ribeana</i> <i>Operophtera brumata</i> <i>Lithocolletis blancardella</i> <i>Leucoptera scitella ragoletis pomonella</i> <i>Typhlocyba pomaria</i> <i>Aphis pomi</i> <i>Rhopalosiphum insertum</i> <i>Dysaphis plantaginea</i> <i>Psylla pyricola</i> <i>Quadraspidiotus perniciosus</i> <i>Lygus lineolaris</i> <i>Tetranychus spp.</i> <i>Panonychus ulmi</i>
Cotonnier	<i>Heliothis spp.</i> <i>Spodoptera littoralis</i> <i>Pectinophora gossypiella</i> <i>Alabama argillacea</i> <i>Spodoptera exigua</i> <i>Spodoptera exempta</i> <i>Tetranychus spp.</i> <i>Plusia spp</i> <i>Earias insulana</i>

	<i>Diparopsis spp.</i> <i>Bemisia tabaci</i> <i>Aphis gossypii</i> <i>Anthonomus grandis</i> <i>Lygus spp.</i>
Céréales	<i>Rhopalosiphum padi</i> <i>Sitobion avenae</i> <i>Schizaphis graminum</i>
Maïs	<i>Ostrinia nubilalis</i>
Pêcher	<i>Myzus persicae</i> <i>Cydia molesta</i> <i>Tetranychus spp.</i> <i>Panonychus ulmi</i> <i>Anarsia lineatella</i>
Soja	<i>Pseudoplusia includens</i> <i>Tetranychus urticae</i> <i>Epilachna varivestis</i> <i>Trichoplusia ni</i>
Fraise	<i>Tetranychus urticae</i>
Cultures maraîchères	<i>Pieris rapae</i> <i>Plutella xylostella</i> <i>Mamestra nigrisina</i> <i>Plusia nigrisigna</i> <i>Keiferia lycopersicella</i> <i>Myzus persicae</i> <i>Brevicoryne brassicae</i> <i>Bemisia tabaci</i> <i>Teranychus spp.</i> <i>Aphididae</i> <i>Heliothis spp</i> <i>Liriomyza spp.</i> <i>Trialeurodes vaporariorum</i> <i>Empoasca fabae</i>
Vigne	<i>Clysia ambiguella</i> <i>Lobesia botrana</i> <i>Sparganothis pilleriana</i> <i>Tetranychus urticae</i> <i>Panonychus ulmi</i> <i>Eotetranychus carpini</i>

Homologation au Maroc :

Numéro d'homologation : EO2-7-011

Usages homologués :

Cultures	Insectes	Dose	LMR (mg/kg)	DAR (jour)
Pommier	Acariens rouges	30 cc/hl	0.1	25
Pommier	Carpocapse	50 cc/hl	0.1	25
Haricot vert	Acariens	40 cc/hl	0.5	3
Tomate	Noctuelles	35 cc/hl	0.2	3
Tomate	Acariens	50 cc/hl	0.2	3

Instructions pour l'utilisation :

L'application de **SSNISS 100 EC** doit être effectuée avec un pulvérisateur approprié et soigneusement calibré.

Préparation de la bouillie:

Remplir le pulvérisateur à moitié d'eau. Verser directement la quantité nécessaire de **SSNISS 100 EC** ou diluer au préalable cette quantité dans quelques litres d'eau. Compléter le remplissage en maintenant l'agitation. La bouillie doit être pulvérisée aussitôt après sa préparation.

Méthode d'application:

SSNISS 100 EC s'applique à l'aide d'un pulvérisateur à dos, d'un pulvérisateur tracté ou auto-tracté. Le volume de bouillie recommandé est de 500-1000 l/ha.

SSNISS 100 EC étant un produit de contact, il est recommandé d'ajouter un adjuvant pour bouillie insecticide afin d'avoir un étalement optimal du produit sur le végétal.

Dose d'emploi:

Voir usages ci-dessus.

Prévention ou gestion de la résistance :

Afin que **SSNISS 100 EC** reste efficace le plus longtemps possible, il est nécessaire de l'alterner avec des insecticides/acaricides ayant un mode d'action différent (OP, carbamates, néonicotinoïdes...).

Compatibilité :

SSNISS 100 EC est compatible avec de nombreux insecticides/acaricides. Cependant, il est recommandé d'effectuer un test de compatibilité pour tout nouveau mélange avant de l'appliquer à grande échelle.

Lors de l'utilisation d'un mélange extemporané, sauf avis contraire, l'ordre pour ajouter les produits dans la cuve est le suivant:

Granulés Dispersables (WG), Poudres Mouillables (WP), Suspension Concentrées (SC), Concentrés Emulsionnables (EC), Concentrés Solubles (SL). Ajouter le produit à une cuve remplie à moitié, laisser le produit se disperser complètement et ajouter ensuite le produit suivant. Il est recommandé de pulvériser les mélanges juste après leur préparation. Eviter les mélanges avec les engrais foliaires.

Délai de ré-entrée :

Il est nécessaire d'attendre une durée de 24 h avant de rentrer dans une parcelle traitée avec **SSNISS 100 EC**.

Précautions d'emploi :

- Vérifier avant traitement le bon état de marche de l'appareil
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'application

- Il est recommandé de porter des vêtements et du matériel de protection
- Respecter la dose d'application
- Eviter de respirer le brouillard de pulvérisation, ne pas traiter contre le vent
- Eviter tout contact avec les yeux et la peau
- Après utilisation, ranger les produits dans un local fermé à clé
- Détruire les emballages vides et les enfouir, surtout ne pas les jeter dans les étangs et rivières
- Changer de vêtements. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après traitement

Profil toxicologique et éco-toxicologique, devenir dans l'environnement :

Toxicité :

Toxicité aiguë - Orale DL50 (rat) = 520 mg/Kg
 Toxicité aiguë - Cutanée DL50 (rat) > 4 000 mg/Kg
 Toxicité aiguë - Inhalation CL50 (rat) > 5.25 mg/L (4 heures)
 Irritation de la peau (lapin) : Irritant
 Irritation de l'œil (lapin) : Très irritant
 Sensibilisation (cobaye) : Non sensibilisant

Ecotoxicité :

SSNISS 100 EC est toxique pour les organismes aquatiques, non toxique pour les oiseaux et toxique pour les abeilles.

Devenir dans l'environnement :

SSNISS 100 EC est très peu mobile dans les sols contenant des quantités importantes de matière organique, d'argile et ou de limons. Sa demi-vie dans le sol est 150-174 jours en conditions de plein champ. **SSNISS 100 EC** est très peu soluble dans l'eau et se dégrade essentiellement par photolyse dans ce milieu.

Premiers soins :

Consignes générales : Eloigner la personne atteinte de la zone de travail. La conduire dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie. Ne rien administrer par voie orale et ne pas tenter de faire vomir, contacter le centre anti-poison ou un médecin. Se munir si possible de l'étiquette.

En cas d'inhalation : Aérer au maximum le sujet. Contacter un médecin par précaution.

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la victime avec beaucoup d'eau et un savon ou un détergent non agressif. Consulter un médecin immédiatement.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux avec une grande quantité d'eau ou de solution saline. Lever alternativement les paupières pendant le rinçage. Contacter un médecin immédiatement.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec une grande quantité d'eau. Appeler un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche si la personne est inconsciente.

Antidote : La bifenthrine ne possède pas d'antidote spécifique. Traiter de façon symptomatique.

Stockage

Stocker uniquement dans les emballages d'origine, bien fermés et dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour le bétail et hors de portée des enfants. Ne pas conserver à une température supérieure à 38°C pendant une période trop prolongée.

Elimination des emballages

Ne jamais ré-utiliser des emballages vides. En disposer dans une décharge approuvée pour les pesticides ou dans un incinérateur chimique conforme aux normes nationales et internationales. Si de telles installations ne sont pas disponibles, les enterrer loin des habitations et des cours d'eau après les avoir rincés trois fois et perforés afin de les rendre inutilisables.

Tous les pesticides peuvent être dangereux pour l'homme et l'environnement s'ils sont mal utilisés.

Il est recommandé de toujours lire l'étiquette du produit de façon approfondie et de suivre correctement les instructions.

Fabriqué par :**AAKO B.V.**

Arnhemseweg 87

P.O. Box 205

3830 AE Leusden

Hollande

Tél. : 31 (0) 33 494 84 94

Fax: + 31 (0) 33 494 80 44

e-mail: info@aako.nl

Distribué au Maroc par :**SAOAS**

Zone Industrielle TASSILA III

Agadir

Tél. : 028331010